

## **MAIRIE de 42430 CHERIER**

### **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2014**

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67  
mail : [mairie.cherier@gmail.com](mailto:mairie.cherier@gmail.com)

Le conseil municipal, réuni au complet, a abordé les sujets ci-après :

► **Vote du Budget primitif 2014** qui s'équilibre à :

695 462,78€ en section de fonctionnement et à 729348€ en investissement

Ce budget permet de financer sans emprunt les réalisations suivantes :

- Vestiaires de football : 338 400€ avec 234 320€ de subventions
- 9<sup>e</sup> tranche à l'église du Vieux Chérier : 37 000€ avec 22 615€ de subventions
- 9000€ de travaux dans les logements locatifs
- 50 000€ pour continuer l'aménagement du terrain de sport
- 5800€ pour l'équipement de l'atelier voirie
- 1000€ pour l'éclairage public (parking du Vieux Chérier et sortie sud de l'église des Moulins)
- 2800€ pour la salle des fêtes (matériels de cuisson)

L'excédent de 250 000€ est réparti en réserve pour financer les futurs travaux sur chemins ruraux et acquisition de réserve foncière ; 15 000€ sont ajoutés aux crédits d'entretien de voirie et bâtiments en réserve pour imprévu.

Budget voté à l'unanimité.

► **Compte administratif 2013 et budget primitif du service assainissement**

- Approbation du compte administratif 2013 qui s'établit à 3764,12€ en dépenses et 19 634,55€ en recettes de fonctionnement ; 3287,71€ en dépenses et 24274,97€ en recettes d'investissement ; soit un excédent global de clôture de 36 857,69€

- Vote du budget primitif 2014 qui s'équilibre à 29 072,94€ en fonctionnement et 48 602,51€ en investissement

Compte et budget votés à l'unanimité.

► **Vote du taux des impôts locaux :**

Considérant l'évaluation des bases taxables qui présentent une augmentation globale de 2,28 % en 2014, le conseil municipal juge inutile d'alourdir la pression fiscale et maintient les taux inchangés, à savoir : 9,72 % en taxe d'habitation, 5,75 % en foncier bâti, 21,68 % en foncier non bâti et 15,2 % en contribution foncière des entreprises. La recette correspondant à ces 4 taxes s'élèvera donc à 69 507€ pour la commune. Le produit total des impôts locaux, avec les recettes fiscales non soumises à un taux et les compensations d'exonération par l'Etat s'élèvera à 76 821€.

► **Vote des subventions**

En plus de la subvention d'équilibre de 2000€ à l'association de la cantine déjà approuvée, le conseil municipal retient cette année les établissements suivants (intervenant chacun auprès de personnes de la commune) qui bénéficieront chacun d'un versement de 100€ : Avenir Santé en Pays d'Urfé – Foyer socio-éducatif du Collège Le Breuil – Lycée de Ressins – Mission Locale du Roannais – Comité d'entraide du Roannais (épicerie solidaire).

► **Etude de devis**

- pour le remplacement de la chaudière du logement à l'étage de la garderie, trois devis sont remis et feront l'objet d'une étude plus approfondie
- pour le remplacement du taille-haie, le devis moins-disant est retenu (Maison du Bricoleur à St Just en Chevalet)

► **Formation des commissions**

\* Voirie + assainissement : A. Blettery – T. Oblette – A. Fragne – C. Labouré – D. Decarme

\* Bâtiments : A. Blettery – J-C. Bénigaud – I. Couavoux – D. Lassaigue – S. Pras

\* Appels d'offres : Titulaires : J-C. Bénigaud – O. Collet – T. Oblette Suppléants : S. Pras – A. Fragne – D. Decarme

\* Avenir Santé en Pays d'Urfé : titulaire : S. Pras – Suppléant : C. Labouré

\* Dénouement : C. Labouré – J-C. Bénigaud – T. Oblette

\* Aînés : O. Collet

\* Fleurissement : A. Blettery – S. Pras – I. Couavoux

\* Impôts locaux : O. Collet – G. Tixier – C. Labouré

► **Indemnité de conseil** : maintien du taux de 50 % pour l'indemnité de conseil du receveur municipal (percepteur de St Germain Laval)

► **Questions diverses** : bureau de vote pour les européennes – prise en charge de la gerbe du 8 mai et du 11 novembre – réunions à prévoir avec le Foyer Rural et les associations utilisant la salle - visite éoliennes en Lozère – haie de Crézoilles à broyer – demande d'aide du Tour du Roannais – mise en place d'un cahier de doléances pour chaque conseiller – compte rendu du conseil d'école .